

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le quinze janvier

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 9 Janvier 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Marina PICORNELL, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Arnaud TREMOUILLE, Dominique TEXTORIS, Pierre TILLOIS, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Marina PICORNELL, Marie DARNER ayant donné procuration à Jérôme RUMEAU, Yolande LAFRANCAISE ayant donné procuration à Sylvie TROTIN, Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Claude CAMPS, Colette GONZALVES ayant donné procuration à Didier MALÉ, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR,

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2025/01/03 : Attribution du marché de travaux pour l'Aménagement d'un Parc urbain résilient, site Mas Pams

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique, et notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée ;

VU les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

VU l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département ; le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

VU la délibération municipale n°2024-02-04, en date du 14 mars 2024, portant sur le débat d'orientations budgétaires présentant notamment les investissements pluriannuels parmi lesquels figure le projet d'Aménagement d'un Parc urbain résilient, site Mas Pams ;

VU la délibération municipale n°2024-03-09, en date du 28 mars 2024, adoptant le plan de financement prévisionnel dudit projet ;

VU les décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal n°3/2024, n°14/2024, n°17/2024 et n°25/2024 concernant les différentes demandes de subventions auprès des partenaires pour ledit projet ;

VU la décision du Maire n°45/2023 en date du 19 octobre 2023 attribuant aux cotraitants Atelier d'architecture Philippe POUS et Estudi Marti Franch le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 69 200€ H.T ;

VU la décision du Maire n°35/2024 en date du 10 décembre 2024 qu'il convient de modifier ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet d'Aménagement d'un Parc urbain résilient, site Mas, publié le 8 août 2024, sur le site AWSolutions (www.marchés-publics.info), l'Indépendant et le Midi libre éditions du 66, et fixant la date limite de réception des offres au 23 septembre 2024 à 17 heures et pour lequel ont été reçues : 1 offre pour le Lot n°1 Voirie Réseaux Divers, 3 offres pour le Lot n°2 Espaces verts – Arrosage- Mobilier, 4 offres pour le Lot n°3 Réseaux secs ;

VU l'ouverture des plis effectuée selon la procédure interne par le responsable des services techniques et après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation ;

VU la négociation du 21 octobre 2024 fixant la date limite des offres au 25 octobre 2024 à 12h00 ;

VU la proposition définitive des entreprises : lot n° 01 : Voirie – Réseaux divers, de la société SPIE BATIGNOLLES MALET S.A. domiciliée 565 rue Louis Delage à PERPIGNAN (66000) et la SAS FARINES TP domiciliée 9 route de Thuir à LLUPIA (66300), lot n° 02 : Espaces verts – Arrosage – Mobiliers, de la SARL PALM BEACH PAYSAGES domiciliée chemin de villerose à SAINT CYPRIEN (66750), lot n° 03 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ATTRIBUER** les 3 lots aux entreprises classées premières dans le cadre du marché en procédure adaptée concernant travaux pour la Réhabilitation du Mas, équipement structurant socio-économique, site Mas Pams :
 - Lot 01 : Voirie – Réseaux divers, pour un montant de 639 715 € HT (soit 767 658 € TTC) avec la société SPIE BATIGNOLLES MALET S.A. et la SAS FARINES TP,
 - Lot 02 : Espaces verts – Arrosage – Mobiliers, pour un montant de 441 418.68€ HT (soit 529 702.42€ TTC) avec la SARL PALM BEACH PAYSAGES
 - Lot 03 : Réseaux secs, pour un montant de 176 964.50€ HT (soit 212 357.40€ TTC) avec la SARL TRAVAUX PUBLICS DU ROUSSILLON MALET ;

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant **A SIGNER** les marchés de travaux afférents avec les entreprises ci-avant citées, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 17 Janvier 2025

Le Maire,

Laurence AUSINA

